



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 9 avril 2015

Le Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon s'est réuni le **jeudi 9 avril 2015** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre PRIBETICH.

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH
M. Jean ESMONIN
M. Patrick CHAPUIS
Mme Nathalie KOENDERS
M. Rémi DETANG
Mme Catherine HERVIEU
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. François DESEILLE
M. Michel JULIEN
M. Frédéric FAVERJON
M. Didier MARTIN
M. Dominique GRIMPRET
M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON
Mme Badiaâ MASLOUHI
M. André GERVAIS
Mme Anne DILLENSEGER
M. Charles ROZOY
M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick MOREAU

M. Abderrahim BAKA
Mme Stéphanie MODDE
Mme Christine MARTIN
Mme Danielle JUBAN
Mme Lê Chinh AVENA
Mme Hélène ROY
M. Georges MAGLICA
M. Joël MEKHANTAR
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Jean-Yves PIAN
Mme Océane CHARRET-GODARD
Mme Anne ERSCHENS
Mme Chantal OUTHIER
M. Emmanuel BICHOT
Mme Frédérique DESAUBLIAUX
Mme Sandrine RICHARD
M. Thierry FALCONNET
Mme Claudine DAL MOLIN
M. Roland PONSAA
Mme Louise BORSATO
M. Louis LEGRAND

M. Patrick ORSOLA
M. François NOWOTNY
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Florence LUCISANO
M. Jean DUBUET
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique SARTOR
Mme Anaïs BLANC
M. Damien THIEULEUX
Mme Michèle LIEVREMONT
M. Philippe BELLEVILLE
Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Cyril GAUCHER

Membres absents :

M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Catherine VANDRIESSE
M. François HELIE

M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. François REBSAMEN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Madame Anaïs BLANC a été désigné comme secrétaire de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 17 avril 2014, M. PRIBETICH a porté à la connaissance des conseillers les actes passés par le Président en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

ARRÊTÉS

- le **03/03/2015** : Arrêté de désignation de Monsieur Patrick CHAPUIS pour conduire les négociations lors de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium à Dijon ;
- le **03/03/2015** : Arrêté de désignation de Monsieur Jean-Claude GIRARD pour présider la commission de délégation de service public lors de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium à Dijon ;
- le **17/02/2015** : Arrêté décidant de signer une convention de déversement, de transfert et de traitement des rejets d'eaux usées avec la société JUNGHEINRICH ;
- le **17/02/2015** : Arrêté déclarant sans suite le marché relatif aux travaux d'entretien dans divers bâtiments à réaliser pour le compte de la Centrale d'achat du Grand Dijon et concernant uniquement les lots 2, 6, 7, 18, 20, 21 et 22 ;
- le **17/02/2015** : Arrêté déclarant sans suite le marché passé par procédure formalisée ayant pour objet les analyses de qualité d'air intérieur dans divers bâtiments ;
- le **06/02/2015** : Arrêté déclarant sans suite les lots 2 (déconstruction - GO - VRD) et 4 (Isolation extérieure - Bardage métal) relatifs à la consultation Site Transvaal - Aménagement des locaux associatifs et syndicaux ;
- le **04/02/2015** : Arrêté décidant de céder en l'état à la société REGEPLASTIC 5.06 tonnes de bacs usagers ;
- le **04/02/2015** : Arrêté de délégation de signature à Madame Royer-Ecoffet ;
- le **19/12/2014** : Arrêté décidant de souscrire auprès de la Landesbank Saar, un emprunt d'un montant de 9 000 000 € (neuf millions d'euros) ;
- le **24/11/2014** : Arrêté décidant de céder en l'état à la société REGEPLASTIC 3,98 tonnes de bacs usagers ;
- le **18/11/2014** : Arrêté décidant de céder en l'état à la société REGEPLASTIC 4,5 tonnes de bacs usagers.

CONVENTIONS

- le **10/03/2015** : une convention de mise en place d'un programme permettant à l'agglomération dijonnaise de se faire connaître et de médiatiser ses initiatives passée avec les radios dijonnaise : RCF Parabole / Radio Shalom / Radio Dijon Campus / Radio Cultures Dijon ;
- le **25/02/15** : une convention d'occupation par l'association Orchestre Dijon Bourgogne d'un espace de stockage situé dans le local costumes dédié à l'Opéra, 40 rue de Longvic à Chenôve ;
- le **02/02/2015** : un avenant n°20 à la convention d'occupation précaire du 2 août 2010 passé avec l'ADEFPO ;
- le **20/01/2015** : une convention de crédit entre la Communauté urbaine et la Caisse régionale de crédit agricole mutuel Champagne Bourgogne et le Crédit agricole CIB ;
- le **19/01/2015** : une convention d'occupation précaire sur le territoire de la commune de Longvic passée avec L'EARL Vincent GARNIER ;
- le **19/01/2015** une convention pour le versement d'une indemnité d'éviction agricole passée avec L'EARL Vincent GARNIER ;
- le **13/01/2015** : une convention d'occupation par le théâtre Dijon Bourgogne d'une maison située 4 avenue de Langres passé avec le Nouveau Théâtre de Bourgogne ;
- le **10/02/2015** : une convention d'occupation par l'association ATMOSF'air BOURGOGNE d'un emplacement situé 8A rue Pierre Curie à Dijon passée ATMOSF'air BOURGOGNE/ SDIS 21 ;
- le **19/12/14** : une convention d'indemnisation au titre des indemnités de pertes de cultures passée avec M. Vincent GARNIER.

MARCHÉS

- le **12/02/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015034FM passé avec la société EURO TRANS SECURITE sans montant minimum ni maximum - Interventions, rondes et gardiennage dans divers bâtiments et sites - Centrale d'achat ;
- le **10/02/2015** : Marché subséquent 18 n° 2015032AS relatif à l'accord cadre n° 2014027AD0000000 passé avec la société VIGOT pour un montant de 99 400,00 euros HT - Destruction de Bât. à usage de bureaux et entrepôts sis 11-13-15 rue de Skopje à Dijon - Propriété du Grand Dijon ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015031FM passé avec la société DEVARENNES REMEDIATION, JOBARD, PENNEQUIN - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 19 - désamiantage petite démolition ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015030FM passé avec la société FEVRE VIELLARD, VDS PAYSAGE, DUC ET PRENEUF - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 17 - clôture portail ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015029FM passé avec la société IDEES 21, HABITAT NET, ENTRETIEN DIJONNAIS - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 16 - nettoyage ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015028FM passé avec la société FC BAT, ISOPLAC, ROYER - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 15 - plafonds suspendus ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015027FM passé avec la société PEDRON, BARDIN, BŒUF SARL - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 14 - chauffage ventilation ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015026FM passé avec la société GENTIL THERMIQUE, EIMI, PEDRON - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 13 - chauffage ventilation climatisation ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015025FM passé avec la société PEDRON, PATEU ROBERT, LES CHARPENTIERES DE BOURGOGNE - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 12 - charpente couverture zinguerie ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015024FM passé avec la société TASDELEN, SARL SORAN, OLANDA SAS - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 11 - peinture tenture ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015023FM passé avec la société ROYER (21300), BRULE PÈRE ET FILS (21000) et ALLOUIS (21160) - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 10 - plâtrerie peinture ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015022FM passé avec la société DEL TOSO (21110), SIA REVETEMENTS (21000), EURL CANAUX (21490) et SARL PASCUAL (21800) - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 9 - revêtements sols souples carrelage faïence ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015021FM passé avec la société LOUET (21370), ROGER JEAN-CLAUDE (21260) et VOYE ET FILS (21160) - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 8 - menuiserie bois ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015020FM passé avec la société PEDRON, BARDIN et SARL BŒUF - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 5 - plomberie sanitaires ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015019FM passé avec la société SPIE EST, CEGELEC et LORILLIARD - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 4 - courants faibles ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015018FM passé avec la société SPIE EST, CEGELEC et LORILLIARD - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 3 - courants forts courants faibles ;
- le **13/03/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015017FM passé avec la société NOVELLI SARL, Curot et Eiffage - Marché multi-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum - Travaux d'entretien lot 1 - maçonnerie démolition terrassement ;

- **le 10/03/2015** : Marché négocié n° 2015013FM passé avec le club sportif CERCLE DIJON BOURGOGNE pour prestation de publicité et achat de places pour la saison sportive 2014/2015 - montant de 44320 euros TTC - 40480 euros HT ;
- **le 02/02/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2015012FM passé avec la société FCL GERER LA CITE pour un montant de 252653 € - Assistance et conseil dans le cadre du renouvellement de contrat et du suivi de l'exploitation des transports collectifs et des services à la mobilité du Grand Dijon ;
- **le 19/01/2015** : Appel d'offres ouvert n° 2014159FM passé avec la société SPIE EST sans montant minimum ni maximum - Entretien et maintenance des installations d'éclairage extérieur des stades et aires sportives ;
- **le 23/12/2014** : Marché négocié n° 2014161FM passé avec la société ESRI pour un montant minimum de 270 000 € HT et montant maximum de 400 000 € HT - Système d'Information Géographique ESRI : Extension du parc de licences, support des logiciels et prestations associées - Accord de licence d'entreprise ELA (ESRI License Agreement) ;
- **le 16/12/2014** : Marché subséquent n° 2014158AS08512 passé avec la société SPRINT IMPRIMERIE pour un montant de 404 € - Marché subséquent 24 à l'accord cadre 12085FD - Documents "ma ville mon commerce mon environnement" ;
- **le 18/11/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014135FM à bons de commande sans montant minimum ni maximum intitulé "Divers contrôles sur véhicules et matériels" LOT4 contrôle appareil de levage et de manutention passé avec le titulaire QUALICONSULT ;
- **le 18/11/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014134FM à bons de commande sans montant minimum ni maximum intitulé "Divers contrôles sur véhicules et matériels" LOT3 contrôle limiteur de vitesse et tachygraphe pour camions PTC > 3,5T passé avec le titulaire COMPTOIR DU FREIN ;
- **le 18/11/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014133FM à bons de commande sans montant minimum ni maximum intitulé "Divers contrôles sur véhicules et matériels" LOT2 contrôle mine et pollution pour les camions PTC>3,5T passé avec le titulaire AUTO BILAN France ;
- **le 18/11/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014132FM à bons de commande sans montant minimum ni maximum intitulé "Divers contrôles sur véhicules et matériels" LOT1 - Contrôle technique, mine et pollution du parc automobiles < 3,5T passé avec les 3 titulaires suivants : SARL CARTHAGE, AM CONTRÔLE TECHNIQUE Groupement CTAF - SECURITEST ;
- **le 30/10/2014** : Marché subséquent 15 n°2014128AS027140000 relatif à l'accord cadre n°2014027AD0000000 passé avec le groupement PENNEQUIN/JOBARD pour un montant de 198000 euros HT. Bât C Site Miele 4 bd Eiffel à Longvic ;
- **le 14/11/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014127FM passé avec la société ECARTIP/ELABOR pour un montant de 40000 € - Réalisation de prestations topographiques, foncières et investigations complémentaires - géodétection ;
- **le 06/11/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014124FM00000 passé avec la société SRA SAVAC pour un montant de 152620 € - Prestations de curage et nettoyage industriel ;
- **le 04/11/2014** : Marché subséquent n° 2014117AS08412 passé avec la société Imprimerie SPRINT pour un montant de 1245 € - Bulletins jeu foire gastronomique ;
- **le 20/10/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014115FM passé avec la société Groupement Cabinet Marc SPIEGEL avec ALBINGIA et AIG pour un montant de 1120000 € - Assurances DOMMAGES AUX BIENS / PERTES D'EXPLOITATION ET FRAIS SUPPLEMENTAIRES / « EQUIPEMENTS INDUSTRIELS » ;
- **le 08/10/2014** : Marché subséquent n° 2014113AS08512 passé avec la société Imprimerie SPRINT pour un montant de 3196 € - Document programmes logements ;
- **le 29/09/2014** : Marché subséquent n° 2014106AS12412 passé avec la société ANTALIS pour un montant de 27690 € - Marché subséquent 6 à l'accord-cadre relatif à l'acquisition de papier d'impression ;
- **le 22/09/2014** : Marché subséquent n° 2014105AS08512 passé avec la société DICOLOR pour un montant de 412 € - Tiré à part supplément Communauté Urbaine ;
- **le 22/09/2014** : Marché subséquent n° 2014103AS08412 passé avec la société Mercure pour un montant de 800 € - Documents fête de la gastronomie ;
- **le 15/10/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014101FM passé avec la société ERGOS sans montant minimum ni maximum - Fourniture de mobiliers de bureau - lot n°4 : fauteuils de bureau ergonomique ;

- **le 15/10/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014100FM passé avec la société ACIAL sans montant minimum ni maximum - Fourniture de mobiliers de bureau - lot n°3 : vestiaires colonne, vestiaires multi casiers, étagères ;
- **le 15/10/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014099FM passé avec la société MAJENCIA sans montant minimum ni maximum - Fourniture de mobiliers de bureau - lot n°2 : bureaux, caissons mobiles, armoires de bureau, tables ;
- **le 15/10/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014098FM passé avec la société APRIME sans montant minimum ni maximum - Fourniture de mobiliers de bureau - lot n°1 : fauteuils de bureau et chaises visiteurs ;
- **le 18/08/2014** : Marché subséquent n° 2014093AS08412 passé avec la société imprimerie ICO pour un montant de 2048 € - Imprimés carte culture 2014-2015 ;
- **le 01/07/2014** : Marché subséquent n° 2014077AS01114 passé avec la société EASY SONO pour un montant de 3416,50 € - Retransmission match ¼ de finale coupe du monde France ;
- **le 20/06/2014** : Marché subséquent n° 2014073AS08412 passé avec la société ICO pour un montant de 1025 € - Marché subséquent 59 à l'accord cadre 201212084FD - Cartes postales et pochettes photos Lac Kir ;
- **le 20/06/2014** : Marché subséquent n° 2014071AS01114 passé avec la société STRATEGIC EVENT pour un montant de 9389,85€ - Marché subséquent 2 à l'accord cadre 2014011 - Organisation de réunions publiques, inaugurations, évènements ;
- **le 25/06/2014** : Marché subséquent n° 2014069AS08412 passé avec la société DARANTIERE pour un montant de 2000 € - Marché subséquent 58 à l'accord cadre 201212084FD - Charte commerçants terrasses (fisac) ;
- **le 17/06/2014** : Marché subséquent n° 2014067AS08412 passé avec la société RGB pour un montant de 3958 € - Marché subséquent 57 à l'accord cadre 201212084FD - Invitation et programme Lac Kir ;
- **le 04/06/2014** : Marché subséquent n° 2014065AS08412 passé avec la société ICO pour un montant de 653 € - Marché subséquent 56 à l'accord cadre 201212084FD - Documents charte commerçants ;
- **le 10/06/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014059FM passé avec la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 90 000 € minimum - Fourniture de produits de marquage routier et de matériels de signalisation - lot n°5 ;
- **le 10/06/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014058FM passé avec la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 270 000 € minimum - Fourniture de produits de marquage routier et de matériels de signalisation - lot n°4 ;
- **le 10/06/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014057FM passé avec la société SAR pour un montant de 200 000 € minimum - Fourniture de produits de marquage routier et de matériels de signalisation - lot n°3 ;
- **le 10/06/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014056FM passé avec la société SAR pour un montant de 80 000 € minimum - Fourniture de produits de marquage routier et de matériels de signalisation - lot n°2 ;
- **le 10/06/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014055FM passé avec la société SAR pour un montant de 150 000 € minimum - Fourniture de produits de marquage routier et de matériels de signalisation - lot n°1 ;

MARCHÉS À PROCÉDURES ADAPTÉES

- **le 01/01/2015** : Marché à procédure adaptée n° 2015057AM passé avec la société AEVO pour un montant de 61950,08 € - Rénovation ascenseurs Darcy (dossier Ville transféré Communauté Urbaine) Lot 2 : gros œuvre ;
- **le 01/01/2015** : Marché à procédure adaptée n° 2015056AM passé avec la société THYSSENKRUPP pour un montant de 338400 € - Rénovation ascenseurs Darcy (dossier Ville transféré Communauté Urbaine) Lot 1 : Ascenseur, charpente métallique, vitrerie, électricité ;

- **le 19/03/2015** : Marché à procédure adaptée n° 2015050AM passé avec la société ELIS pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT et maximum annuel de 30 000 € HT avec une validité 2 ans, reconductible 2 fois un an - Fourniture de vêtements professionnels en location-entretien pour l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères. ;
- **le 12/03/2015** : Marché à procédure adaptée n° 2015043AM passé avec la société Cabinet MERLIN pour un montant de 98430 € - Mission d'étude et de conseil pour réaliser un plan pluriannuel d'investissement et étude d'optimisation énergétique ;
- **le 11/02/2015** : Marché à procédure adaptée n° 2015011AM passé avec la société LINGUAPHONE BOURGOGNE pour un montant maximum sur les 3 ans de 207 000 € HT - Formations en anglais pour la CA du Grand Dijon ;
- **le 22/01/2015** : Marché à procédure adaptée n° 2015010AM passé avec la société CAP SERVICES pour un montant de 37060 € - Mission d'accompagnement à la mise en place de couches lavables ;
- **le 14/01/2015** : MAPA n° 2014143AM passé avec la société ADTEC pour un montant de 14720 € - Contrôle et diagnostic des réseaux d'assainissement ;
- **le 26/12/2014** : MAPA n° 2014162AM passé avec la société LAB pour un montant de 195000 euros HT soit 234000 euros TTC pour la fourniture de catalyseurs pour l'UIOM du Grand Dijon. ;
- **le 09/12/2014** : MAPA n° 2014142AM passé avec la société QUADRIA pour un montant de estimatif à 23 762,12 € TTC annuel - Fourniture et livraison de composteurs en kit et équipés pour une utilisation en compostage partagé ;
- **le 05/12/2014** : MAPA n° 2014140AM passé avec la société JACQUINOT PAYSAGISTE pour un montant de 7749,40 € - Plantations - Avenue Jean Jaurès - Canal Place du 1er Mai ;
- **le 25/11/2014** : MAPA n° 2014138AM - Procédure adaptée à bons de commande avec un minimum annuel de 7000 HT et maximum annuel de 68800 euros HT, intitulé "fourniture de colonnes aériennes pour la collecte du verre en point d'apport volontaire (P.A.V.)" passé avec le titulaire PLASTIC OMNIUM ;
- **le 24/11/2014** : Marché à procédure adaptée n° 2014131AM passé avec la société ALCY pour un montant de 400 000 € HT par an - Divers bâtiments - Travaux de sécurisation pour la centrale d'achat du Grand Dijon ;
- **le 01/12/2014** : Marché à procédure adaptée n° 2014130AM passé avec la société CLEMESSY pour un montant de 400 000 € HT par an - Divers bâtiments - Travaux de sécurisation pour la centrale d'achat du Grand Dijon ;
- **le 01/12/2014** : Marché à procédure adaptée n° 2014129AM passé avec la société CLEMESSY pour un montant de 400 000 € HT par an - Divers bâtiments - Travaux de sécurisation pour la centrale d'achat du Grand Dijon ;
- **le 04/11/2014** : Marché à procédure adaptée n° 2014125AM00000 passé avec la société Groupement GIRUS / PARME AVOCATS pour un montant de 32850 € - Mission d'assistance relative à la mise en œuvre et au suivi de la procédure de délégation de service public du Crématorium du Grand Dijon ;
- **le 05/11/2014** : Marché à procédure adaptée n° 2014123AM00000 passé avec la société CAPSA CONTAINER pour un montant de 33979,60 € - Travaux de création d'une déchèterie chemin de la Charmette à Dijon - Lot 6: Conteneurs ;
- **le 13/11/2014** : Marché à procédure adaptée n° 2014122AM00000 passé avec la société YVES COUGNAUD SA pour un montant de 73002,82 € - Travaux de création d'une déchèterie chemin de la Charmette à Dijon - Lot 5: Locaux industrialisés ;
- **le 03/11/2014** : Marché à procédure adaptée n° 2014121AM00000 passé avec la société VDS PAYSAGES pour un montant de 82536,95 € - Travaux de création d'une déchèterie chemin de la Charmette à Dijon - Lot 4: Clôture, Serrurerie et Plantations ;
- **le 03/11/2014** : Marché à procédure adaptée n° 2014120AM00000 passé avec la société DEMONGEOT SAS pour un montant de 32016,55 € - Travaux de création d'une déchèterie chemin de la Charmette à Dijon - Lot 3: Electricité ;
- **le 18/11/2014** : Marché à procédure adaptée n° 2014119AM00000 passé avec la société SAS JEAN ALLER pour un montant de 141480 € - Travaux de création d'une déchèterie chemin de la Charmette à Dijon - Lot 2: Béton armé ;

- **le 03/11/2014** : Marché à procédure adaptée n° 2014118AM00000 passé avec la société EIFFAGE TP EST pour un montant de 318340,10 € - Travaux de création d'une déchèterie chemin de la Charmette à Dijon - Lot 1: Terrassement/ VRD ;
- **le 23/10/2014** : Marché à procédure adaptée n° 2014116AM passé avec la société FINANCE ACTIVE pour un montant de 53902 € - Mise à disposition d'un logiciel adapté à la gestion de la dette et prestations d'assistance et de conseil associées ;
- **le 17/10/2014** : Marché à procédure adaptée n° 2014013AM passé avec la société Ressources Consultants Finances pour un montant de 121760 € - Transformation de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise en communauté urbaine - Assistance financière ;

CONCESSIONS CINÉRAIRES				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
09/01/2015	Monsieur et Madame Eric CHERRIER	E-G1-119	15	160,00 €
09/01/2015	Monsieur Eric CHERRIER	E-G1-118	15	160,00 €
12/01/2015	Madame Odile COMAS	E-K1-31	15	227,00 €
17/01/2015	Monsieur Jean-Pierre MOREAU	E-G1-125	15	160,00 €
26/01/2015	Madame Marie IVORRA	E-G1-126	15	160,00 €
28/01/2015	Madame Marie-Laure BUFFENOIR	E-G1-127	15	160,00 €
09/02/2015	Madame Marie-Thérèse DE CASSAN	E-K1-32	15	227,00 €
05/02/2015	Monsieur Jean-Marie BAROT	C-K-10	15	368,00 €
05/02/2015	Monsieur Emile DIGONNET	E-M1-12	15	160,00 €
06/02/2015	Monsieur Lionel BERTRAND	E-K1-33	15	227,00 €
09/02/2015	Madame Simone LAIR	E-K1-34	30	454,00 €
10/02/2015	Monsieur René RONOT	E-K1-35	15	227,00 €
10/02/2015	Monsieur Joseph MAGGIONI	E-M1-11	30	320,00 €
11/02/2015	Madame Gisèle MARET	I-N1-30	30	1 277,00 €
12/02/2015	Monsieur Eric MONIOT	E-I-31	15	160,00 €
03/02/2015	Madame Stéphanie MANDET	E-04-12-005	6	1 344,00 €
04/02/2015	Madame Ghislaine COLLIN	E-I-27	15	320,00 €
29/01/2015	Monsieur Paul MIOTTI	E-04-06-004	30	1 842,00 €
04/02/2015	Monsieur Jean BARTA	O-01-01-064	15	1 018,00 €
04/02/2015	Madame Andrée PETETIN	O-01-01-058	30	1 842,00 €
11/02/2015	Madame Marie-Thérèse MERRA	E-04-12-009	30	1 356,00 €
28/01/2015	Madame Madeleine BOUTON	E-M-51	15	160,00 €
19/02/2015	Monsieur Michel DARIA	E-G1-128	15	160,00 €

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Conseil communautaire - Séance du 12 février 2015 - Procès verbal - Approbation

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil de communauté du 12 février 2015, annexé au rapport.

SCRUTIN : POUR : 67 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 5 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Désignation du secrétaire de séance

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de désigner** Mme Anaïs BLANC pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance du Conseil de Communauté.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Taux d'imposition pour 2015 : Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de fixer** le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à **26,13%** pour 2015 ;
- **de fixer** le taux de la Taxe d'Habitation à **9,08%** pour 2015 ;
- **de fixer** le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à **0,606%** en 2015 ;
- **de fixer** le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à **4,90%** en 2015 ;
- **de fixer** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **6,40%** pour 2015 sur l'ensemble du territoire du Grand Dijon.

SCRUTIN : POUR : 53 ABSTENTION : 10
 CONTRE : 10 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Convention de groupement de commande entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon pour le projet de gestion centralisée de l'espace public

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de créer** un groupement de commande entre le Grand Dijon et la Ville de Dijon en vue de l'évaluation préalable et, le cas échéant, la passation, la conclusion et l'exécution d'un contrat de partenariat portant sur le financement en tout ou partie, la conception, la réalisation/réhabilitation/modernisation, la maintenance, la gestion et l'exploitation d'un poste de commandement unique et ses outils, ainsi que des équipements associés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande ;
- **de désigner** le Grand Dijon comme coordonnateur de ce groupement.

SCRUTIN : POUR : 66 ABSTENTION : 8
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Infrastructures de communications électroniques - Tarifs et convention-cadre de mise à disposition de fourreaux

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** les tarifs susvisés et le projet de convention annexé au rapport en m'autorisant à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de dire** que le service de mise à disposition des fourreaux sera assujéti à la taxe sur valeur ajoutée, par voie d'option ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions avec les occupants des fourreaux, ainsi que tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération ;
- **d'imputer** les recettes correspondantes au budget principal.

SCRUTIN : POUR : 68 ABSTENTION : 3
 CONTRE : 5 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Acquisition d'un socle de données 3D pour le système d'information géographique - Demande de subventions.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de décider** l'acquisition et l'intégration du socle de données 3D dans le système d'information géographique (SIG) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de l'acquisition des données numériques 3D sur l'ensemble du territoire de l'agglomération avec intégration dans le système d'information géographique de la collectivité ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ces dossiers.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Désignation de nouveaux représentants à Dijon Développement

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de désigner** en qualité d'administrateur de Dijon Développement :

- Mme KOENDERS,
- M. BOURNY,
- M. MAGLICA,
- M. GIRARD.

SCRUTIN : POUR : 67 ABSTENTION : 2
 CONTRE : 5 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Convention de mise à disposition d'ouvrages à l'association Icovil (Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition d'ouvrages, de revues et d'étagères à l'association ICOVIL et autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte utile à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Site Transvaal - Ravalement de la tour de séchage du SDIS - Convention à passer entre le Grand Dijon et le SDIS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention à passer entre le Grand Dijon et le SDIS pour définir les modalités de remboursement des travaux, annexée au présent rapport, et autoriser le cas échéant à y apporter, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de la Communauté Urbaine Grand Dijon la convention et, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers ;
- **d'autoriser** Monsieur le Trésorier à encaisser les remboursements de dépenses et honoraires à percevoir au titre de la présente convention.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

10. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Programmation 2015 de la Politique de la ville

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** le programme 2015, ainsi que les bénéficiaires des actions de la Communauté urbaine en faveur du renforcement de la Politique de la ville d'agglomération, annexé à la présente délibération ;
- **de décider** que, pour les concours financiers d'au moins 15 000 €, une convention sera établie entre la Communauté urbaine et chacun des bénéficiaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, d'une part, à l'article 6574 Chapitre 65 (actions Contrat de ville) pour les subventions attribuées aux associations et d'autre part, à l'article 657341 Chapitre 65 (actions Contrat de ville) pour les aides aux Communes.

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 3
 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

11. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Délégation de gestion des aides à la pierre pour le logement (parc public-rénovation du parc privé ancien) : approbation de l'avenant 2015

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** les dispositions de l'avenant concernant l'exercice 2015 de gestion, par délégation de l'État, des aides à la pierre pour le logement (parc locatif public et rénovation du parc privé ancien), tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 5
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

12. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Subvention 2015 à l'association LARPE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2015 de 6 000 € à LARPE ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur l'exercice budgétaire 2015.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

13. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Subvention 2015 à la Maison de la Justice et du Droit

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** l'attribution de **10 084,23 €** à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater ce concours financier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur l'exercice budgétaire 2015.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 3
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

14. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Convention de partenariat entre la Chambre de commerce et d'industrie 21 et le Grand Dijon concernant l'observatoire commerce

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention de partenariat entre le Grand Dijon et la CCI 21, pour la mise en place de l'observatoire du commerce ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 3
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

15. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Dijon - Avenue du Drapeau / rue Joseph Garnier / rue Georges Lavier - Réalisation d'un programme immobilier - Cession d'un tènement foncier par promesse synallagmatique de vente à la SEMAAD

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** la cession à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) des tènements fonciers situés 26-38 avenue du Drapeau, 45-51 rue Joseph Garnier, 26 rue Georges Lavier à Dijon, cadastrés section AT n°128p, 129p, 130p, 131p et section BM n°1p, 2p, 3p, 4p, 24, moyennant un prix de cession définitif de 1 497 200 € hors taxes ;
- **de consentir** un différé de paiement et un acquittement du prix en deux versements, à savoir : un premier versement d'un montant de 497 200 € hors taxes au plus tard le 15 décembre 2015 et un second versement d'un montant de 1 000 000 € hors taxes au plus tard le 15 juillet 2016 ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte notarié ;
- **d'approuver** le projet de promesse synallagmatique de vente et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de procéder** à l'acquisition sur l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or de la propriété située 45 rue Joseph Garnier, cadastrée section BM n°24 moyennant le montant de 278 772 €, qui interviendra par acte notarié, préalablement à la cession ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de la Communauté Urbaine Grand Dijon, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers et Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 67 ABSTENTION : 5
 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

16. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - demande de subvention PLH - Habitat et Humanisme : acquisition-amélioration d'un logement (PLAI), 1 rue Ernest Petit à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à Habitat et Humanisme – 69 Chemin de Vassieux – 69300 CALUIRE ET CUIRE, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement (PLAi) situé 1 rue Ernest Petit à Dijon, **une subvention d'un montant de 19 200 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire au titre des PLAi ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par Habitat et Humanisme, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

17. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - ICF Habitat Sud-Est Méditerranée : acquisition VEFA de 36 logements (25 PLUS, 11 PLAI), 29 bis rue Clément Janin à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** à ICF HABITAT Sud-Est Méditerranée – 124 boulevard Vivier Merle – 69003 LYON cedex-, pour l'opération de construction de 36 logements collectifs (25 PLUS, 11 PLAi), situés 29 bis rue Clément Janin à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 456 250 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire :
 - 250 000 € au titre des PLUS,
 - 206 250 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ICF HABITAT Sud-Est Méditerranée, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 5 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

18. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - Habitat et Humanisme : construction d'un logement (PLAI), 6 rue du Volnay à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** à Habitat et Humanisme – *69 Chemin de Vassieux – 69300 CALUIRE ET CUIRE*, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement (PLAi) situé 6 rue du Volnay à Dijon, **une subvention d'un montant de 19 200 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire au titre des PLAi ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par Habitat et Humanisme, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

19. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - ICF Habitat Sud-Est Méditerranée : construction de 60 logements (15 PLUS, 45 PLAI) "Résidence Parme" rue du Pont des Tanneries à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** à ICF Habitat Sud Est Méditerranée – *124 boulevard Vivier de Merle – 69003 LYON cedex-*, pour l'opération de construction de 60 logements collectifs (47 PLUS, 15 PLAi), situés « Résidence Parme » rue du Pont des Tanneries à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 600 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire :
 - 150 000 € au titre des PLUS,
 - 450 000€ au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ICF HABITAT Sud-Est Méditerranée, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

20. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - ICF Habitat Sud-Est Méditerranée : construction de 62 logements (47 PLUS, 15 PLAI) rue du Pont des Tanneries à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** à ICF Habitat Sud Est Méditerranée – 124 boulevard Vivier de Merle – 69003 LYON cedex-, pour l'opération de construction de 62 logements collectifs (47 PLUS, 15 PLAI), situés rue du Pont des Tanneries à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 751 250 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire :
 - 470 000 € au titre des PLUS,
 - 281 250 € au titre des PLAI.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ICF HABITAT Sud-Est Méditerranée, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 5 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

21. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - VILLEO : acquisition-amélioration de 49 logements (CFA), 1 chemin de la Noue à Longvic

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'accorder** à VILLEO la garantie financière de la Communauté urbaine du Grand Dijon pour le remboursement de l'emprunt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) d'un montant de 2 197 812 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition-amélioration de 49 logements situés 1 Chemin de la Noue à Longvic. Les caractéristiques principales de ce prêt figurent en annexe de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté urbaine du Grand Dijon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, à hauteur de 100% de son montant, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **de dire** que le Grand Dijon s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les échéances de remboursement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec VILLEO et la Caisse des Dépôts et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

22. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Fontaine-lès-Dijon - 12/14 rue de la Grande Fin - Cession d'un ensemble immobilier à Dijon Habitat - Bail emphytéotique

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** la cession à Dijon Habitat de l'immeuble situé 12-14 rue de la Grande Fin à Fontaine-lès-Dijon, cadastré section BB n°31 p, d'une superficie de l'ordre de 1 950 m², dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 années ;
- **de fixer** le montant du loyer annuel à la somme symbolique de 5 € ;
- **d'approuver** le projet de bail emphytéotique et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de la Communauté Urbaine Grand Dijon, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et Monsieur le Trésorier à percevoir le produit du bail.

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 5 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon - Marché de l'Agro - 17, rue de Skopje - Acquisition des locaux et des droits au bail emphytéotique

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur les consorts Adenot, les locaux situés à l'intérieur du Marché de l'Agro – 17, rue de Skopje à Dijon, libres d'occupation, cadastrés section AK n°200 d'une superficie de 216 m², et les droits du bail emphytéotique initial du 22 avril 1963, qui sera ainsi transféré des consorts Adenot à la Communauté Urbaine du Grand Dijon ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 94 050 € ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon - Marché de l'Agro - 17, rue de Skopje - Acquisition d'une parcelle sur la Ville de Dijon et résiliation du bail emphytéotique

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la Ville de Dijon, la parcelle cadastrée section AK n°200, située 17, rue de Skopje, d'une superficie de 216 m², et de résilier par anticipation le bail emphytéotique initial dont la Communauté Urbaine est titulaire à la suite de l'acquisition décidée préalablement sur les consorts Adenot ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 5 € ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Exposition Universelle 2015 de Milan - Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 40 000 € au titre de l'exercice 2015 à VITAGORA ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 66 ABSTENTION : 1
 CONTRE : 6 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Cluster Wind For Future (W4F) - Projet de bail

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'établir** un bail au profit de W4F, d'une durée de 12 ans, portant sur ce tènement foncier libre d'occupation de 2611 m², afin de permettre l'opération de construction, présentée ci-dessus ;
- **de fixer** le montant annuel du loyer à 6 500 € HT ;
- **d'approuver** le projet de bail, ci-annexé, et d'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et d'autoriser à signer le bail définitif.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE BIM (Building Information Modeling) - Etude marketing Bourgogne sur le « BIM et les objets connectés »

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 4 000 € pour la réalisation de l'étude sus-visée ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE BGE Perspectives - Accueil de porteurs de projet et accompagnement de créateurs d'entreprises - Demande de subvention 2015

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 20 400 € au titre de l'exercice 2015 à BGE Perspectives, selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Bourgogne Développement - Demande de subvention 2015

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de renouveler** son adhésion à Bourgogne Développement ;
- **de participer** au fonctionnement de l'Association Bourgogne Développement à hauteur de 20 000 € pour l'année 2015 ;
- **de dire** qu'un premier versement de 15 000 € interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération effectuées, le solde étant versé sur présentation du bilan de Bourgogne Développement qui devra prendre en compte les termes du présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

30. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » - Concession d'aménagement avec la SPLAAD - Avance de Trésorerie n°2

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'accorder** à la SPLAAD une avance de trésorerie de 2 000 000 € à verser sur l'exercice 2015 ;
- **d'approuver** le projet de convention d'avance de trésorerie numéro 2 à intervenir avec la SPLAAD ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 67 ABSTENTION : 6
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

31. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » - Subvention de fonctionnement

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 130 000 € à l'Association Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov », aux côtés de la Région Bourgogne, au titre de son fonctionnement pour l'année 2015
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice concerné.

SCRUTIN : POUR : 65 ABSTENTION : 8
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

32. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » - Achat d'équipements - Subvention du Conseil régional de Bourgogne

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de solliciter** une subvention de 100 000 € auprès du Conseil régional de Bourgogne ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice concerné.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 2
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

33. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Organisation de divers colloques - Demandes de subventions

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 7 000 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer les colloques énoncés ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

34. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Campus Durable et Citoyen - Demande de subvention pour le programme de travail 2015

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 9 000 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer le programme de travail énoncé ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 67 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 5 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

35. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Chaire UNESCO "Culture et Traditions du Vin" - Demande de subvention pour le programme des actions 2015

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 25 000 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer le programme d'actions énoncé ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

36. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Convention de transfert de gestion du stationnement de voirie entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon relative à la gestion du stationnement payant sur voirie ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 3
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

37. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Tarification multimodale DIVIA-TER spécifique entre Ouges et la Gare de Dijon Ville - Conventonnement avec le Conseil Régional de Bourgogne

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention relative à une tarification multimodale Divia/Ter spécifique entre Ouges et Dijon jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

38. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Enquêtes Déplacements préalables aux projets d'investissements du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** la mise en oeuvre d'une mission d'enquêtes nommée « Enquêtes Déplacements préalables aux projets d'investissement du Grand Dijon » réalisée avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Cerema ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget des exercices concernés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions au taux maximum sur cette opération, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Général, de la Région au titre du Fonds Européen de développement régional.

SCRUTIN : POUR : 51 ABSTENTION : 8
 CONTRE : 13 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

39. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Commission Intercommunale d'Accessibilité - Rapport annuel au Préfet

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le rapport annuel 2014 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, tel qu'annexé.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

40. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Dispositif de Compostage partagé - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de solliciter** au taux maximum les subventions susceptibles d'être accordées sur l'achat du matériel de compostage et les outils de communication, notamment auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ;
- **d'ouvrir** les crédits afférents à cette action aux budgets 2015 et suivants ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et à apporter, le cas échéant, toute modification mineure ne remettant pas en cause l'équilibre général de la décision.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

41. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Déchetteries - Renouvellement de la Convention avec OCAD3E

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le renouvellement de la convention avec l'OCAD3E avec une prise d'effet au 1er janvier 2015,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention annexée ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de celle-ci.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

42. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Plans de Gestion des Risques Inondation 2016-2021 (P.G.R.I.)

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'émettre** un avis favorable sur les Plans de Gestion des Risques Inondation 2016-2021 du bassin Rhône Méditerranée (P.G.R.I.).

SCRUTIN : POUR : 67 ABSTENTION : 5
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

43. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements de terrain et d'inondation de la commune de Dijon (P.P.R.N. multirisques)

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'émettre** un avis favorable sur les Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements de terrain et d'inondation de la commune de Dijon (P.P.R.N. Multirisques).

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 3
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

44. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée et son Programme de mesures

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'émettre** un avis favorable sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 du bassin Rhône Méditerranée, et son Programme de Mesures ;
- **de demander** à l'Agence de l'Eau de bien vouloir considérer l'inscription du captage de Longvic (champ captant des Herbiottes) dans la liste des captages prioritaires.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

45. CULTURE ET SPORTS Piscine olympique et salle d'escalade Cime Altitude 245 - Contrat de délégation de service public - Avenant n°1

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de donner** son agrément à la création de l'entité associative dédiée aux activités loisirs, « UCPA Sport Loisirs » ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine olympique et de la salle d'escalade Cime Altitude 245, annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte utile à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

46. CULTURE ET SPORTS Association « Vélotour » - Organisation du Dijon Vélotour 2015 - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** une subvention de 14 000 € à l'association « Vélotour » pour l'organisation de la dixième édition du Dijon Vélotour, le 6 septembre 2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de financement entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et l'association « Vélotour » ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

* * * * *

Fait à Dijon, le 13 MAI 2015

Le Président,


Alain MILLOT
